

**Au lendemain du Conseil municipal du 24 janvier confirmant sa volonté de voir respecter la volonté des abonnés, Enedis annonçait sa volonté de poursuivre le maire.  
A suivre....**



Nos références : LB/AC  
Interlocuteur: Laurent BONNAURE  
Téléphone : 04 75 79 63 75  
Email : laurent.bonnaure@enedis.fr

**Monsieur le Maire**  
**Jean Paul LARDY**  
**Hôtel de Ville**  
**Le Village**  
**07200 AILHON**

Objet : Déploiement des compteurs Linky

Valence, le 21 janvier 2019

Monsieur Le Maire,

Nous prenons bonne note de votre courrier concernant le compteur Linky en réponse à la demande d'abrogation d'Enedis du 23 novembre 2018.

Dans ce courrier, vous nous précisez qu'« *en aucune manière il n'est question de refuser le déploiement du compteur Linky, simplement nous vous demandons de respecter la volonté des usagers* ».

Ceci vient en échos à votre précédente motion du 28 mai 2018, où le Conseil municipal d'Ailhon a demandé « *avec insistance* » à Enedis « de respecter la volonté des abonnés qui refusent l'installation des compteurs contestés ».

Nous comprenons dans ces termes que vous ne vous opposez pas expressément au déploiement de ce compteur, que la commune entend néanmoins réglementer ce déploiement en le conditionnant à l'accord préalable de l'utilisateur et que notre demande d'abrogation de la motion est de ce fait rejetée.

Compte tenu de ceci, j'ai le regret de vous annoncer que nous allons introduire un recours pour excès de pouvoir sollicitant l'annulation de la décision de rejet de la demande d'abrogation formée par Enedis, et par voie de conséquence, l'abrogation de la délibération du 28 mai 2018.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Jeanine DOPPEL,  
Directrice Territoriale Drôme Ardèche

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Doppel", written over a horizontal line.